



**BILAN DE LA MISE A DISPOSITION
DU PUBLIC DU DOSSIER DE
DEMANDE DE DECLARATION PREALABLE
DEPOSE LE 21 JUILLET 2020
PAR MONSIEUR PONCET FRANCOIS**

DP n°02218620Q0118

**Mise à disposition du public
du vendredi 31 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020 inclus**

Fiche synthétique du projet

Projet

Modification de l'aspect extérieur des façades de la construction existante : création d'un châssis de toit, rénovation de la peinture des volets bois, création d'une baie vitrée en lieu et place de deux portes-fenêtres.

Localisation

Lieu dit La Fosse, à PLENEUF-VAL-ANDRE (22370)

Maître d'ouvrage

Monsieur PONCET François

Terrain de l'opération

Parcelles cadastrées section D n°1366 et 1367, d'une contenance de 1 500m², desservies par un chemin privé raccordant le chemin de la Sancie.

Document d'urbanisme

Terrains classés en zone NL au plan local d'urbanisme approuvé le 15 décembre 2016 et modifié le 12 juillet 2018.

Procédure

Déclaration préalable déposée le 21 juillet 2020 référencée DP n°02218620Q0118.

Mise à disposition du public du vendredi 31 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020 inclus, conformément au code de l'urbanisme, notamment des articles L.121-24 et suivants

Déroulement de la procédure de mise à disposition du public

La Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE a prescrit les modalités de la mise à disposition, en application des réglementations en vigueur, du dossier de demande de déclaration préalable n°02218620Q0118 déposé le 21 juillet 2020 par Monsieur PONCET François, relatif à la modification de l'aspect extérieur des façades de la construction existante sur un bien situé à proximité du Chemin de la Sancie, lieu-dit La Fosse, à PLENEUF-VAL-ANDRE.

Conformément à l'arrêté municipal n°415-2020/07 en date du 23 juillet 2020, le dossier de demande de déclaration préalable a été mis à disposition du public du vendredi 31 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020 inclus, en mairie de PLENEUF-VAL-ANDRE et sur le site internet de la Commune.

Préalablement à la mise à disposition, 8 jours avant le démarrage de celle-ci, un avis de mise à disposition a été :

- Affiché le 24 juillet 2020 aux portes de la mairie de PLENEUF-VAL-ANDRE,
- Mis en ligne le 24 juillet 2020 sur le site internet de la Commune.

Durant la période de mise à disposition, le dossier était consultable sur le site internet de la Commune (<http://www.pleneuf-val-andre.fr/mairie-en-ligne/urbanisme>) et auprès du service urbanisme de la mairie, pendant ses jours et heures d'ouverture au public. Le dossier ainsi mis à disposition comprenait les éléments suivants :

- L'arrêté municipal n°415-2020/07 du 23 juillet 2020 portant mise à disposition du public de la demande de déclaration préalable n°02218620Q0118 déposée par Monsieur PONCET François pour un projet sis lieu-dit La Fosse à PLENEUF-VAL-ANDRE,
- Le Cerfa n°13703*07 portant demande de déclaration préalable pour une maison individuelle et/ou ses annexes, référencée DP n°02218620Q0118 et déposée le 21 juillet 2020,
- La fiche de déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable déposée le 21 juillet 2020,
- Les pièces graphiques (Plan de situation, Plan de masse, Plan des façades et des toitures, Représentation de l'aspect extérieur, document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet, Photos dans l'environnement proche, Photo dans l'environnement lointain) déposées le 21 juillet 2020,
- Un registre visant à recueillir les éventuelles observations du public pendant la période de mise à disposition, soit du vendredi 31 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020 inclus.

Les éventuelles observations du public sur le dossier mis à disposition pouvaient être consignées sur un registre prévu à cet effet, transmises par courrier électronique sur urbanisme@pva.bzh, ou adressées par écrit en mairie.

Synthèse des observations et bilan

Pendant la période de mise à disposition du public de la demande de déclaration préalable n°02218620Q0118, soit du vendredi 31 juillet 2020 au vendredi 14 août 2020 inclus :

- aucune observation ou avis n'ont été consignés sur le registre prévu à cet effet en mairie,
- aucune observation ou avis n'ont été transmis par courrier électronique,
- aucune observation ou avis n'ont été adressés par courrier en mairie.

Le présent bilan sera consultable en mairie, aux jours et heures d'ouverture au public du service urbanisme, et mis en ligne sur le site internet de la Commune de PLENEUF-VAL-ANDRE pendant une durée de deux mois à compter du 21 août 2020, soit jusqu'au 21 octobre 2020.

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de déclaration préalable, le Maire de PLENEUF-VAL-ANDRE, autorité compétente, statuera sur ladite demande.

Fait à PLENEUF-VAL-ANDRE, le 17 août 2020.

Pour le Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme,

Monsieur Patrick LEMASSON

